

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :

Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, le 8 Janvier 1878.

Chronique générale.

Dans un grand nombre de localités, aux élections municipales, les conservateurs se sont retirés de la liste et ont laissé le champ libre aux républicains qui, de parti pris et même par mauvais vouloir, se sont bien gardés de faire figurer sur leurs listes des citoyens éminents versés dans les affaires et plus aptes à soutenir les intérêts d'une commune que de jeunes imberbes inexpérimentés, ou des citoyens retirés du commerce et qui n'ont aucune notion de droit administratif.

Que les républicains soient donc satisfaits ! ils n'ont pas eu de concurrents.

Les conservateurs se sont retirés devant eux, non par crainte, qu'ils le comprennent bien, mais par dignité.

Qu'ils prennent les rênes du gouvernement de leur commune et qu'ils prennent ses intérêts comme ils l'entendent. Nous les verrons à l'œuvre. Leurs devanciers leur ont montré la voie ; elle est toute tracée. Ils n'ont qu'à la suivre.

S'ils se montrent à la hauteur de leur mission et s'ils égalent ceux auxquels ils vont succéder, nous applaudirons.

S'ils les surpassent, nous les acclamerons.

Mais s'ils ne font ni l'un ni l'autre, gare aux sifflets !

Certains journaux parlent de la retraite du ministre de la guerre et de son remplacement par le général Berthaut. Nous sommes, en mesure de déclarer que ces bruits sont absolument faux. Le ministre de la guerre est en parfait accord avec ses collègues du cabinet sur toutes les questions qui

ont été traitées, quoique de plus en plus décidé à résister à certains empiétements parlementaires qui aboutiraient à la désorganisation de la discipline et de notre armée.

Aux élections municipales de Paris, 73 républicains et 4 conservateurs ont été élus ; il y a 3 ballottages. Les républicains gagnent quatre sièges.

C'est aujourd'hui la rentrée des Chambres. La nomination du bureau est inscrite à l'ordre du jour de la Chambre des députés, tandis qu'au Sénat le jour ou ce scrutin devra avoir lieu n'est pas encore désigné. Cette question sera tranchée lors de la fixation de l'ordre du jour.

Les journaux de gauche annoncent que le bureau du Sénat sera réélu sans difficulté.

D'autres bruits circulent dans les cercles politiques, et l'on met en avant des noms qui seraient acceptés par la droite pour le remplacement de M. d'Audiffret-Pasquier comme président.

Nous croyons savoir que la droite n'opposera aucune liste à l'ancien bureau du Sénat.

Hier à eu lieu, au palais Bourbon, une importante réunion de la commission d'enquête parlementaire. Une grave décision, entre autres, y a été prise. La majorité des commissaires sont tombés d'accord pour limiter le champ des recherches à un nombre relativement restreint de circonscriptions ; mais, dans celles-ci, on devra procéder avec la dernière vigueur.

D'après tous les bruits qui circulent, nous allons aborder la session avec des dispositions ultra-benignes contre les éléments conservateurs du cabinet du 14 décembre. Ces dispositions, le Comité des 48, paraît-

il, les entretient et les dirige. Non-seulement les membres de ce Comité ont la prétention de perpétuer cette institution illégale, mais ils affichent partout la toute puissance de leurs décisions. Le ministère aura donc, lui aussi, à se soumettre ou à se démettre. Et voilà où en est, après trois semaines, le premier cabinet de la République parlementaire.

L'ancien projet de M. Dufaure sur les communautés, associations ou œuvres religieuses, qui n'a pu être continué depuis que ce ministre avait quitté la présidence du conseil, vient d'être repris par M. Bardoux. On demande à tous les préfets des renseignements sur les communautés religieuses qui peuvent exister dans leur département, le siège de l'association de ces communautés, leur dénomination, la date de leur fondation, le siège de la maison-mère, le nombre des membres, etc., etc. Quoique les projets du gouvernement à ce sujet ne nous soient pas encore tout-à-fait connus, il est toutefois un point essentiel arrêté, c'est que leur réglementation équivaldra à une suppression sinon immédiate, du moins future et inévitable.

Le dépôt d'une proposition sera fait dans les premiers jours de la rentrée des Chambres, pour que le Panthéon soit rendu à sa première destination.

Il cesserait d'être l'église catholique, pour redevenir le temple de la gloire.

Deux députés de Paris, dont l'un fait partie de la commission des Dix-Huit, se sont chargés de la proposition.

LE COMITÉ CENTRAL DE MARSEILLE.

Nous avons parlé déjà du Comité de Marseille, lequel fait beaucoup de bruit dans le monde radical. On aurait peut-être tort de ne pas lui accorder une certaine attention, et surtout de ne pas le surveiller, quelques

centres de province paraissent vouloir dépasser en radicalisme les clubs de Montmartre et de Belleville.

Le Petit Marseillais vient de publier le programme du Comité central de Marseille, auquel doit adhérer, sans restriction, tout candidat qui veut obtenir ce patronage révolutionnaire.

Voici les principaux articles dudit programme :

« I. — Exécution absolue de la loi de germinal an X, — c'est-à-dire la suppression des signes extérieurs du culte catholique.

« VI. — Suppression des allocations religieuses facultatives, laïcité de l'instruction dans toutes les écoles de la ville et de la banlieue.

« XII. — Abolition du monopole des pompes funèbres.

« XVI. — Tout candidat doit donner son adhésion, par écrit, et n'accepter avant la discussion des candidatures d'autre patronage que celui du Comité central.

« Il doit, de plus, s'engager sur l'honneur et par écrit de figurer sur la liste dressée par le Comité central, quelle que soit la composition de la liste. »

Ce mandat est impératif au premier chef et comme à Marseille, comme à Lyon, comme à Paris, la masse des électeurs est radicale, nul doute que ce mandat n'ait trouvé de nombreux adhérents et que les membres des nouveaux conseils municipaux des grandes villes aient été choisis dimanche parmi les plus intransigeants des républicains.

Les noces du jeune roi d'Espagne vont bientôt se célébrer avec une grande solennité.

La France ayant à faire choix de l'ambassadeur extraordinaire qui le représentera à cette royale cérémonie, on croit que le gouvernement hésite entre le marquis de Banneville, ancien ministre, et le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES AVENTURES

D'UN COLON ALGÉRIEN

(Suite.)

On ne l'avait pas trompé. Le cheik, dépositaire infidèle, était en effet descendu à Philippeville.

L'autorité militaire, qui ne plaisait pas en matière de police indigène, eut bientôt mis le coupable en présence Thomas.

— Je ne sais ce que tu veux dire, lui répondit le cheik à travers des myriades de protestations noyées dans le plus abondant et le plus image style oriental. J'ai vécu avec le savant, le sage, le juste, le vénéré Sidj-Hadj-Mohammed-ben-Ahmed-el-Cheik ; il était mon ami, mon conseil, mon père ; il me traitait de fils aussi souvent que de frère ; s'il m'a confié quelque chose, lui et moi et Dieu nous sommes seuls à le savoir ; mais toi, je ne le dois rien, je ne te connais pas. Tu n'es qu'un mercanti qui cherches à faire ton profit d'un mort, puis que tu dis qu'Hadj-Mohammed est mort.

Thomas n'avait pas de témoins à faire comparaître, pas de notoriété publique à invoquer à propos d'un fait resté une confidence entre son bien-tailleur, son voleur et lui-même.

La cause entendue, la plainte fut repoussée.

Une sombre tristesse l'envahit, et deux jours après, dévoré par la fièvre qui l'avait jusqu'alors épargné, il gisait dans un lit à l'hôpital.

Il n'y avait plus qu'un seul être en qui il eût encore confiance : c'était son chien Pluton, qu'il avait, en se rendant à l'hôpital, recommandé à son aubergiste bien payé.

Tant de traverses, tant de mécomptes, et la maladie couronnant l'œuvre de malheur, avaient fini par triompher de sa force et briser son courage.

Il ne tenait plus à rien, il n'espérait plus rien.

Si une idée se réveillait quelquefois en lui et le tourmentait, c'était celle des cent dix francs qu'il lui faudrait bientôt rembourser à l'agent d'affaires : il n'avait plus ni terres, ni récoltes, ni instruments aratoires ; mais le sentiment que lui avait donné la possession de ces choses était si vif qu'il n'était pas encore convaincu qu'elles lui eussent échappé, il redoutait une saisie, et à tout prix il voulait s'en garantir.

Son énergie se ramana, il voulut guérir, et, en effet, il guérit.

Il y avait, dans le lit à côté du sien, un homme avec lequel il avait lié connaissance dans les moments de répit que leur laissait la souffrance.

Cet homme attendait depuis trois ans une concession de terre pour l'obtention de laquelle il avait

tout d'abord justifié de ressources pécuniaires plus que suffisantes.

Au bout de cette longue et ruineuse attente, une nostalgie compliquée de déception s'était déclarée, et ses forces s'étaient peu à peu épuisées.

Thomas avait pris intérêt à ce malheureux dont la bourse, naguère un Pactole comparativement à beaucoup d'autres, menaçait de finir par ne loger que la misère.

Un jour où ce voisin lui tendait péniblement un bras, Thomas, prompt à répondre à ce douloureux appel, avait senti tomber dans sa main quelque chose de lourd.

— C'est tout ce qui me reste, lui avait dit le moribond ; sauvez-le des hommes de loi. Si je meurs, faites-le parvenir à mon frère. L'adresse est dedans.

Le lendemain, le pauvre homme expirait.

Thomas avait ouvert le paquet à la dérobée.

Il y avait cinq cents francs en or et six francs soixante-quinze centimes en menue monnaie.

Quant à un nom, à une adresse, il n'y en avait plus.

On devinait à grand-peine, sur un débris de papier qui avait enveloppé l'or, des traces d'écriture ; mais il était tout à fait impossible de rien déchiffrer.

Le défunt s'appelait Martin.

Les pièces de police déposées par lui à la sous-

direction, à l'appui de sa demande en concession, se bornaient à faire connaître qu'il était originaire du département du Doubs, habile cultivateur, homme de bonnes vie et mœurs et célibataire, disposant d'un capital de trois mille francs.

Thomas apprit cela des sœurs de l'hôpital.

Le frère sera difficile à trouver, se dit-il.

Et il oublia cette aventure pour penser à ce qu'il pourrait entreprendre afin d'être prêt à s'acquitter lors de l'échéance des cent dix francs de l'agent d'affaires, et pour remettre en produit les djehdas de Hadj-Mohammed devenues, à son avis, sa propriété exclusive aux termes de l'acte qu'il persistait à considérer comme parfaitement valable.

Il lui arriva pourtant de tenir conseil avec lui-même dans le silence de la nuit et de palper avec convoitise le dépôt du défunt.

Serait-ce, en définitive, bien mal à lui, propriétaire d'un gage valant dix fois au moins ce dépôt, s'il en usait, s'il l'empruntait pour une campagne, afin d'améliorer ce gage lui-même ?

La tentation était forte.

— Non ! se dit-il courageusement, point de capitulation de conscience. Je sais ce que c'est que d'être volé, moi qui l'ai été ; je sais ce que doit souffrir un coupable, moi qui ai été accusé injustement. Martin ne m'a pas permis de faire courir aucun risque à son dépôt. Ce n'est pas cinq cent six francs soixante-quinze centimes que je suis

Ce dernier, en divisant le parti modéré, a pu rendre aux radicaux un service signalé qui lui donne droit à leur préférence.

De leur côté, les conservateurs ne seront sans doute pas très-fâchés de voir s'élever la chaîne des Pyrénées entre le fauteuil présidentiel du Sénat et son dangereux président.

M. Raspail père est atteint depuis quelques jours d'une fluxion de poitrine qui inspire à ses amis politiques les craintes les plus sérieuses.

#### GAMBETTA A LA COUR.

Après de pressantes sollicitations, M. Gambetta est parvenu à voir le roi d'Italie. On dit qu'il a fallu que M. Crispi insistât tout particulièrement sur les services que l'Italie est en droit d'attendre de l'ex-Génois pour décider Victor-Emmanuel à cette entrevue.

Que s'y est-il dit ? Etant donné le profond dévouement de M. Gambetta pour l'Italie et son ardent patriotisme italien, il n'est pas difficile de le deviner. M. Gambetta a dû exprimer au roi d'Italie le bonheur qu'il avait d'avoir pu être utile à son pays d'origine, à cette Italie qui a donné une si haute idée de son intelligence politique en rejetant la République et en restant fidèle au régime monarchique.

M. Gambetta a dû assurer Sa Majesté que ce qu'il a déjà fait pour l'Italie au détriment de la France est la garantie de ce qu'il fera dans l'avenir pour la gloire, la puissance, le développement territorial de cette Italie qu'il chérit et qu'il admire.

Peut-être M. Gambetta a-t-il renouvelé les assurances déjà données par son ambassadeur M. Serravallo de venir à Nice aussitôt que le roi en manifesterait le désir, car la République de M. Gambetta ne retient aucune parcelle du territoire français par la violence, — le principe républicain est d'accord sur ce point avec l'incapacité des républicains. Un des traits particuliers du caractère républicain étant à la disposition très-prononcée à la fréquentation des rois, dès qu'un républicain peut être admis à l'honneur de les approcher, ils sont au comble de la joie.

Être en présence d'un roi, s'incliner devant une Majesté, assurer à un tyran les sentiments d'admiration et de dévouement qu'on entretient pour sa personne, voilà le rêve de tout vrai républicain.

Il est tout à fait dans la logique du caractère de M. Gambetta de s'être donné cet immense plaisir.

On dit que c'est uniquement le soin de sa santé qui lui a fait entreprendre ce pèlerinage auprès du roi Victor-Emmanuel. Il est certain que la joie qu'il aura éprouvée et que lui aura procurée M. Crispi influera heureusement sur la santé du chef de la majorité des gauches.

La Paix pourra dire qu'il a approché un roi, parlé à un roi, — tout comme les Garibaldi, les Nicotera et les Crispi.

Lui aussi aura été admis à cet honneur, et son prestige ne pourra qu'en être accru auprès du Comité des Dix-Huit et de sa commission du budget.

Un républicain qui a vu un roi à obtenu une audience d'un roi qui a parlé des choses de la politique avec un roi qui s'est incliné devant cette incarnation du droit héréditaire, du droit traditionnel, alors qu'il professe que le nombre fait le droit, que la volonté populaire domine les trônes : quel rêve !

Qui, M. Gambetta a vu le roi ! Lui qui montrait déjà si peu de déférence pour des présidents comme les Grévy, il ne voudra plus saluer les prétendants à une mesquine présidence ; qu'on juge de sa superbe : il a vu un roi !

Quelle jolie comédie que celle que joue cet orateur de Belleville !

Mais quoiqu'il fasse, et quelles que soient les bonités qu'il pu lui témoigner son ami Crispi, M. Gambetta n'entrera jamais dans le concert des souverains de l'Europe, et toutes ses courbettes ne lui feront jamais franchir la porte des cabinets où se décide la sort de la France. (Gazette de France.)

Une correspondance de Rome annonce que M. Gambetta a reçu du roi Victor-Emmanuel la croix des Saints Maurice et Lazare.

#### Guerre d'Orient.

##### PRISE DE SOPHIA.

Bucharest, 6 janvier.

La nouvelle de la prise de Sophia par les Russes est officiellement confirmée.

Péra, 6 janvier.

La prise de Sophia par les Russes a mis partout le désarroi.

On parle de la démission de Mahmoud-Damat et d'Edhem-Pacha. Les Russes marchent sur Tatar-Bajardjik.

#### Chronique militaire.

L'avenir militaire annonce que M. le général de Geslin va être appelé, sur sa demande, au commandement de la place de Versailles et de la subdivision de Seine-et-Oise, en remplacement de M. le général Durand de Villers, admis au cadre de réserve. L'important commandement de la place de Paris va être confié à M. le général Lambert, ancien chef de la maison militaire de M. Thiers, et qui était, il y a peu de temps encore, à la tête de la garde républicaine.

On a fait grand bruit, ces jours derniers, des incidents qui auraient accompagné la réception des autorités à Bordeaux, par M. le général de Rochebouët.

Le commandant du 18<sup>e</sup> corps d'armée fait connaître que ces divers récits sont de pure fantaisie.

Nous sommes d'autant plus heureux d'avoir à enregistrer cette nouvelle, que nous n'avions jamais ajouté foi aux incidents signalés par l'Agence Havas, la première.

#### L'ARMÉE.

L'armée, c'est la France.

Le jour où l'armée sera devenue un corps délibérant, elle sera divisée.

Or, une armée divisée n'existe plus. Ce jour-là, par conséquent, la France aura vécu.

Tout ce qui tend à introduire la politique dans l'armée, à y substituer l'esprit d'insubordination à l'esprit de discipline, est donc un crime de lèse-patrie.

Ces vérités s'appliquent à tous les pays, à tous les temps.

Mais, combien elles ont plus d'importance, combien il est plus essentiel de les respecter, de les pratiquer dans un pays troublé et obligé de se surveiller comme le nôtre !

N'oublions pas que nos ennemis d'hier ont encore les yeux fixés sur nous.

Un journal a rappelé que la République n'avait jamais été officiellement reconnue par certaine puissance voisine. Que la République ait donc grand soin de se faire reconnaître elle-même par toutes les qualités qui constituent un gouvernement stable, tranquille et régulier !

L'indiscipline dans l'armée serait l'indice d'une désorganisation sociale qui éveillerait autour de nous les plus dangereuses convoitises.

Au nom de la sécurité nationale, au nom de la patrie, veillons avec un soin jaloux au maintien des règles sans lesquelles il n'y aurait plus d'armée en France.

Notre repos intérieur n'exige pas moins impérieusement que l'armée se tienne en dehors de nos discordes. La politique est un disaillant auquel elle ne résisterait pas.

Tout militaire, quel que soit son grade, doit obéissance à son chef hiérarchique. Sur ce principe repose toute la force de l'institution militaire.

Or, c'est ce principe que l'on cherche à détruire aujourd'hui.

Un officier a commis un acte d'indiscipline de la plus haute gravité.

Le gouvernement a fait son devoir en le frappant d'une mesure disciplinaire.

Mais voici qu'une certaine presse, au lieu d'approuver le gouvernement, approuve l'officier insubordonné. Voici qu'on le comble d'éloges, qu'on lui offre des candidatures politiques, qu'on ouvre des souscriptions pour lui présenter une épée d'honneur, voici, enfin, qu'un de ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique, un général, lui adresse publiquement une lettre pour le féliciter de sa « courageuse initiative. »

Cette lettre du général de Wimpffen nous paraît un acte plus grave encore que l'acte même reproché au commandant Labordère. Nous voyons s'y installer avec complaisance une thèse qui, si elle pouvait être admise, se-

rait la négation de toute force militaire. Tout officier recevant des instructions se rapportant à des mesures d'ordre intérieur, aurait le droit d'en délibérer avec lui-même pour s'assurer si elles sont, d'après son propre jugement, conformes aux lois. Puis, son opinion étant formée là-dedans, après un examen plus ou moins long, il aurait encore à rechercher si l'insuffisance des moyens ordinaires mis à la disposition des autorités civiles justifie leur recours à l'emploi de la troupe.

Suivant M. le général de Wimpffen, enfin, un officier ne serait tenu d'obéir aux ordres qu'il reçoit qu'autant qu'il les approuverait.

Voilà ce qu'un des chefs de l'armée a pu écrire à un officier coupable, pour l'encourager à l'insubordination. Voilà l'exemple qui est donné publiquement et de haut à tous les collègues de cet officier.

Ainsi, lettre de félicitation et d'encouragement de la part d'un supérieur ; applaudissements, éloges enthousiastes de la part d'un grand nombre de journaux ; hommages populaires sous forme de candidatures offertes et de souscriptions publiques ; et, pour couronner le tout, une épée d'honneur, telles sont les récompenses prodiguées à un militaire d'un grade élevé, qui a manqué à la discipline.

Que devient, après cela, l'effet de la punition infligée par le ministre de la guerre ? que devient l'autorité dans l'armée ? que devient l'armée elle-même ?

Et, dès lors, ainsi que nous le disions en commençant, que devient la sécurité de la patrie ?

Si nous voulons sauver la France, sauvons l'armée ! (La Liberté.)

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante :

Saumur, le 8 janvier 1878.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que, pour des raisons personnelles, je viens d'envoyer ma démission de conseiller municipal à M. le maire.

Je n'en remercie pas moins, bien sincèrement, toutes les personnes qui ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages.

Agitez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

MALO.

M. Goulet, qui avait refusé toute candidature avant l'élection municipale, et qui a été élu dimanche, vient également d'envoyer sa démission à M. le maire de Saumur.

chargé de remettre à un particulier que j'ai à découvrir, c'est n'importe quoi, un caillou, sans valeur pour personne autre que ce particulier. C'est dit, c'est convenu !

Il écrit, dès qu'il put tenir une plume, à M. le préfet du Doubs, pour faire rechercher le domicile du frère d'un sieur Martin, cultivateur, décédé en Algérie où il était arrivé il y avait près de quatre ans.

Par la même occasion, il écrit à son préfet. Il lui annonce franchement qu'ayant été volé de tout ce qu'il avait laissé sur sa terre, il prévoyait qu'il lui serait impossible d'être prêt à l'échéance du bail.

Mais il ajoutait qu'aussitôt guéri il retournerait sur son bien et travaillerait de plus belle, qu'il aurait cependant besoin de deux cents francs encore pour acheter des semences et quelques moutons et brebis ; que cela ferait trois cent dix francs qu'il devrait et qu'il s'engagerait à rembourser, capital et intérêts, en deux ou trois années, moyennant l'abandon de la moitié des produits de toutes sortes qu'il aurait obtenus chaque année.

Le préfet du Doubs ne lui répondit jamais. Mais l'agent d'affaires ne le laissa pas longtemps dans l'incertitude.

Il n'était pas encore sorti de l'hôpital que ce spéculateur lui écrivit :

Le marabout Hadj-Mohammed est devenu propriétaire en vertu d'une vente de gré à gré à moi consentie par l'administration des domaines.

Je ne refuse pourtant pas d'entrer en arrangement avec vous que j'estime tout particulièrement.

Je vous fournirai, à nouveau, non pas deux cents francs, mais mille francs.

Vous me rembourserez en vous chargeant de l'exploitation de ma terre aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Abandon du montant brut de la vente que j'effectuera moi-même de tous les produits de la ferme ; ceci est, à proprement parler, le prix du fermage ;

2<sup>o</sup> Abandon de la moitié de la seconde moitié jusqu'à parfait remboursement, capital et intérêts, au taux légal de dix pour cent des cent dix francs échéant prochainement des mille, francs que je tiens à votre disposition des aujourd'hui, et de toutes les avancées que j'aurais à vous faire subséquemment pour la création d'un cheptel dont la composition sera réglée à l'amiable entre nous, et dont le tiers sera votre propriété à la fin du bail de fermage, dont je vous propose de fixer la durée à dix ans.

Faites-moi connaître, courrier par courrier, si vous acceptez mes propositions.

Thomas faillit suffoquer de colère.

Lui, propriétaire de mes terres, moi, son fermier ! et à quelles conditions, grand Dieu ! Que ne me propose-t-il tout de suite d'aller mourir de faim et de faire sur sa prétendue terre pour l'engraisser encore un peu ?

L'impatience lui fit quitter l'hôpital plus tôt qu'il n'aurait dû.

Il était méconnaissable. Maigre, bave, défait, le front soucieux, l'œil couvert, ce n'était plus le Parisien à la physionomie alerte et souriante.

Hadj-Mohammed, qui l'avait quitté si brillant de santé, lui aurait dit :

Tu étais moins effrayant quand Fatma et moi nous l'avons ramassé blessé et tout couvert de ton sang.

En sortant de la salle où il avait languï trois semaines, il rencontra une sœur hospitalière qui portait dans ses bras un enfant malade, un petit garçon de trois ans que suivait une mère en pleurs.

Rose ! s'écria-t-il en arrêtant cette mère.

Thomas ! s'écria douloureusement celle-ci après l'avoir considéré.

Où est ma mère ? reprit-il.

Morte ! et mon mari, et mon aîné aussi, et bientôt j'en dirai autant de mon dernier.

Thomas regarda l'enfant que la sœur arrangeait dans une couchette, et un immense remords

l'étreignit.

Ils étaient venus à mon appel, c'est moi qui les ai tués tous... pensait-il.

Ne t'accuse pas, mon pauvre Thomas, lui dit en sanglotant la bonne Rose qui le devinait ; ta lettre n'a plus trouvé à Paris que moi et le pauvre petit que voilà.

Thomas, attendri par tant de bonté au milieu d'une si grande affliction, se baissa pour embrasser son neveu ; l'enfant sortit les bras de dessous la couverture, ouvrit de grands yeux secs et brillants, remua les lèvres, balbutia : « Maman ! » et resta la bouche entr'ouverte, l'œil fixe, les mains crispées.

La sœur s'approcha, lui ferma les yeux, lui jeta le drap sur le visage, et entraîna la mère, stupide de saisissement.

J'espère que voilà assez de malheurs pour ma part ! murmuraït Thomas en les suivant à travers les rues.

La sœur hospitalière lui fit signe de ne pas réveiller Rose qui marchait d'un pas rapide, mais court, comme marche une somnambule dans un rêve oppressé.

Rose était en service. Ses maîtres se montrèrent charitables, pour elle et pour Thomas, qui reconut dans le mari son grave compagnon de la dilige-

(A suivre.)

### ELECTIONS MUNICIPALES D'ANGERS.

(Deux candidats par section.)

Sont élus de la liste républicaine :

M. M.

Beuchet, Passet.  
Mourin, Boubier (élus dans deux sections).  
Godin, Anatole Leroy.  
Lacour-Trotier, Bouvet.  
Maille, Tirlier.  
Glétron, Prieur.  
Clément Héry, Gasté.  
Béchet, Laroche.  
Gautron, Mercier.  
Legludic, Trouillet.  
Guignard, Jallot-Nau.  
Montprofit, Daburon-Leroy.  
Maille, Fauré.

Sont élus de la liste conservatrice :

M. M.

Hébert, Ernest Oriolle.  
Loriol de Barny.

Dans la 4<sup>e</sup> section du canton Sud, il y a ballottage.

### ELECTIONS MUNICIPALES DE TOURS.

Le premier de la liste, M. Belle, a été élu par 5,298 voix, et le 32<sup>e</sup> et dernier, M. Durrel, par 3,889 voix.

Nous lisons dans l'*Indépendant*, de Tours :

« Une seule liste de candidats était présentée aux électeurs : c'était celle qui s'intitulait : *Liste des comités républicains*. »

« Malgré de nombreuses discussions, nous pourrions dire de nombreux tiraillements qui se sont produits dans le sein même des divers comités, la liste entière, votée avec une discipline étonnante, est sortie toute seule triomphante des urnes. »

« On dira peut-être qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire ; nos bons radicaux n'en sont pas moins les maîtres de la cité, et se moqueront de la poésie. »

« Sur 10,269 électeurs inscrits, la moitié seulement a pris part au scrutin. »

### ELECTIONS MUNICIPALES DE POITIERS.

La liste républicaine, sans concurrents, a passé tout entière. Le premier de la liste, M. Orillard, a obtenu 2,809 voix, et le 27<sup>e</sup> et dernier, M. Lorne, 2,391.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain mercredi 9 janvier aura lieu sur notre scène une représentation d'*Hernani* par une troupe parisienne.

Ce chef-d'œuvre de Victor Hugo fut représenté pour la première fois en février 1830. En 1867, pendant l'Exposition, on joua *Hernani* et tout le répertoire du poète. Enfin, la dernière reprise, qui a eu lieu le 21 novembre dernier à la Comédie-Française, a été un immense succès qui dure encore.

Voici l'opinion exprimée dans le *Temps* par un de nos meilleurs critiques du théâtre, M. Sarcey :

« La Comédie-Française vient de reprendre, avec un grand éclat, l'*Hernani* de Victor Hugo. »

« On respire, dans cet *Hernani*, le même air de pensées héroïques et de sentiments généreux que dans le *Cid* de notre vieux Corneille. Peut-être y a-t-il en moins ce bon sens français qui était si vif et si net au dix-septième siècle, chez ce grand homme de race normande, race de sagesse avisée, s'il en fut jamais. Peut-être y a-t-il en plus un certain goût de folie castillane et d'emphase méridionale, qui est naturel chez Victor Hugo, natif de Besançon, vieille ville espagnole, comme il le dit lui-même. C'est un vin plus bouillant et plus fumant, mais c'est du même cru ou d'un cru chauffé au même soleil. »

« Ne vous occupez plus des impossibilités inouïes de l'action imaginée par le poète. Quelle admirable scène de provocation que celle des deux hommes au second acte ! Quel charmant duo d'amour que celui qui vient après ! Le troisième acte est une merveille de générosité et de grandeur. Les cris d'*Hernani* : « Qui veut gagner mille carols d'or ? » est superbe, et la scène des portraits qui le suit est une des plus magnifiques inspirations de poète dramatique qu'il y ait jamais eu au théâtre. »

Samedi dernier, à la mairie de Cugand (Vendée), il a été procédé à l'adjudication du premier lot des travaux à exécuter pour la construction du chemin de fer de Clisson à Cholet.

Ce lot comprend une longueur de 6,200 mètres.

M. Leconte, député de l'Indre, ayant écrit à M. le ministre des travaux publics pour le prier de demander à la Chambre un crédit nécessaire pour l'achèvement de la ligne de Tours à Montluçon, a reçu l'assurance du ministre qu'il allait déposer à la rentrée un projet de loi pour l'ouverture, sur l'exercice 1878, d'un crédit spécial destiné à permettre d'achever les travaux de la partie de la dite ligne comprise entre Joué et Loches, et d'entreprendre ensuite la section de Loches à Châteauroux.

*La fête des Rois.* — C'était dimanche la fête des Rois, l'une des fêtes traditionnelles avec celle de Noël qui se célèbrent encore largement et universellement.

Le gâteau des Rois a été jusque vers la fin du dernier siècle une redevance en nature, payée par les gasteliers (pâtisseries). Ce jour-là, le grand pannetier de France, protecteur des métiers qui pétrissaient la pâte, recevait, pour ce patronage, des montagnes de brioches, d'échaudés et d'outils ; de même que chaque client de pâtisseries recevait son gâteau.

Mais si, le jour des Rois, les « gasteliers » étaient les seigneurs du commerce parisien, le talenier (boulangier) n'était plus rien, l'étrange réglementation de cette époque, qui lui interdisait le droit de cuire des gâteaux et d'utiliser ainsi la chaleur de son four, l'empêchait, ainsi que le porte le Livre des métiers, d'Estienne Boileau, « de cuire le jour de la Tiphanie. » Les tameliers chômaient et s'occupaient, tout ce jour, de recruter leur corporation et à recevoir à maîtrise « ces nouveaux », ayant accompli comme valets les quatre années de stage exigées par « les statuts. » Cette cérémonie se terminait par un splendide festin offert par le chef de la corporation et où l'oie rôtie, le soubly et le gâteau des Rois faisaient merveille.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 janvier 1878.

Versements de 118 déposants (22 nouveaux), 16,688 fr. 22 c.

### Faits divers.

*Une belle découverte.* — On se rappelle que l'Académie des sciences a chargé une commission spéciale d'examiner plusieurs systèmes destinés à prévenir les accidents sur les chemins de fer. Nous sommes heureux d'annoncer qu'un moyen ou plutôt un ensemble de moyens infaillibles vient d'être proposé à l'Académie par M. Ernest Menusier. Grâce au nouveau système, les rencontres sont impossibles, attendu qu'une communication automatique et indépendante de toute attention sera établie, non-seulement entre les stations et les trains en marche, mais encore entre ceux-ci. M. Ernest Menusier propose un miroir électrique, qui serait placé dans toutes les gares sur lequel se reproduit tout le mouvement de la ligne.

Les chefs de station qui regardent ce miroir savent, à un millimètre près, à quel point de la ligne se trouve le train parti de leur gare ou venant sur la gare. Par conséquent, ils peuvent prévenir tous les accidents qui sont les résultats des avances et des retards en avertissant qui de droit. Ce miroir est extrêmement curieux, on y voit circuler, monter, descendre, se croiser tous

les trains sur un parcours de 400 kilomètres. Le chef de station peut correspondre instantanément avec tous les mécaniciens, sur tous les trains en marche ; il fait même siffler leur locomotive et l'arrête au besoin.

Les mécaniciens aussi peuvent échanger entre eux des dépêches. Ils savent toujours où sont les trains qui les précèdent ou qui les suivent, c'est-à-dire qu'ils sauront désormais quand il faudra ralentir ou presser leur marche.

Mais ce qu'il y a de plus merveilleux dans la nouvelle application de l'électricité que M. E. Menusier vient de faire au service de sécurité des chemins de fer, c'est le moyen dont il se sert pour signaler à une distance voulue la marche des trains, surtout pendant la nuit, sous les tunnels et dans les temps de brouillards. Le moyen est fort simple et même élémentaire. Il est évident que si un train est précédé et suivi en même temps de cent boules de feu qui sautent de poteaux en poteaux télégraphiques sur une distance de un kilomètre en avant et de un kilomètre en arrière de ce train et à mesure qu'il marche, le train qui sera devant lui ou après lui rencontrera les boules de feu avant le train qui les lance. Par conséquent, il s'arrêtera ou se tiendra en dehors des boules qui alors guideront sa marche.

Si l'on suppose deux hommes engagés dans un corridor sombre et étroit qui portent chacun une perche aux deux extrémités de laquelle est une lanterne, quand ils seront à une certaine distance, il est certain que les lanternes se heurteront avant les corps. Or, c'est ce moyen si simple que M. Menusier applique aux trains pendant le jour et pendant la nuit, puisque chaque train est annoncé en avant et en arrière sur un kilomètre de distance par des globes de feu électrique.

En outre, pour signaler au loin la présence des trains, M. Menusier transforme en nuages de feu la fumée et la vapeur qui se déroulent au-dessus des trains. De puissants réflecteurs lancent la lumière dans les nues et la combinaison des éclairs forme les divers signaux.

### ESTIMATION DES DISTANCES.

Les remarques suivantes s'appliquent à un temps clair et à une vue ordinaire ; elles ont donc besoin, non-seulement d'être appropriées à la vue de chaque observateur, mais modifiées suivant l'état de l'atmosphère et le site.

Jusqu'à 4 kilomètres, on peut compter les fenêtres d'une maison.

De 3,000 à 3,500 mètres, on en distingue les cheminées.

A 2,500 mètres, les chevaux apparaissent comme des points mobiles, jusqu'à 3 et 4 kilomètres ; on en peut suivre tous les mouvements.

A 2,000 mètres, on distingue bien les gros arbres ; on peut suivre les déplacements en colonne d'une batterie.

A 1,500 mètres, on commence à apercevoir les mouvements des grandes masses de troupes ; la cavalerie ressemble à une grosse ligne dentelée ; l'infanterie dessine un trait sombre continu, coupé de quelques scintillements.

A 1,200 mètres, on commence à bien percevoir les chevaux, sans toutefois qu'ils se distinguent encore nettement des cavaliers ; les groupes compacts des soutiens se reconnaissent pour de l'infanterie.

De 1,000 à 1,100 mètres, ces groupes d'infanterie deviennent plus distincts ; on en peut estimer la force, la cavalerie devient nette, et l'on peut déjà en préciser la nature, — grosse cavalerie ou cavalerie légère ; une batterie en bataille se distingue très-bien.

A 900 mètres, on compte aisément les pièces d'artillerie en batterie ; tous les mouvements des groupes d'infanterie ou de cavalerie sont distincts et faciles à suivre.

A partir de 800 mètres, les mouvements des hommes isolés s'aperçoivent, mais confusément encore.

A 700 mètres, on distingue la tête du reste du corps, mais pas d'une manière constante ; on voit aussi le mouvement des jambes.

A 600 mètres, la forme de la tête se perçoit d'une manière constante ; mais sans qu'on puisse faire la distinction du visage ou de la coiffure ; on voit les jambes des chevaux.

A 500 mètres, on voit nettement les

casques, schakos avec plaque, sans distinguer toutefois le visage.

A 400 mètres, le visage commence à se distinguer de la coiffure ; tous les ornements brillants de l'uniforme sont visibles.

A 300 mètres, on distingue les couleurs les unes des autres ; on commence à bien distinguer les officiers des soldats, pour peu que les premiers ne portent pas des vêtements de même coupe que la troupe et aussi en raison de l'armement.

A 200 mètres, on distingue la figure et les jambes ; la ligne des boutons de l'uniforme paraît comme un trait brillant. On voit les galons de grade des officiers.

A 150 mètres, on peut compter les boutons de l'uniforme, on reconnaît la tournure des individus.

De 75 à 100 mètres, on voit la nuance de teint des individus, leur genre de barbe, etc., sans pouvoir encore détailler le reste de leur visage.

A 60 mètres, les yeux paraissent comme des points noirs.

Ce n'est qu'à partir de 20 mètres qu'on voit le blanc des yeux et leur nuance.

(L'Armée territoriale.)

Dans l'armée anglaise, l'introduction du casque à pointe est maintenant une affaire décidée et qui aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> avril. Ce jour-là, la coiffure dont nous parlons sera distribuée à 30 régiments d'infanterie et à plusieurs brigades de cavalerie. Les régiments de fusiliers conserveront provisoirement leur bonnet à poils ou *budys*. Le nouveau casque dont sera pourvue l'armée anglaise est plus léger, paraît-il, que celui en usage dans l'armée allemande.

### Dernières Nouvelles.

La *Défense* a reçu de son correspondant de Rome la dépêche suivante :

7 janvier, 3 heures.

Le roi Victor-Emmanuel est gravement malade.

Voici le dernier bulletin :

« Fièvre continue, mouvement ascendant ; pneumonie. »

On a de graves inquiétudes dans le monde officiel. »

Pour les articles non signés : P. GONZ.

### Théâtre de Saumur.

Direction de M. DEBARD.

MERCREDI 9 janvier 1878.

SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

### HERNANI

Grand succès actuel de la Comédie-Française, drame en 5 actes, en vers, de

VICTOR HUGO

AVEC LE CONCOURS DE :

M<sup>lle</sup> ANDRÉE KELLY, du théâtre du Gymnase ; M<sup>lle</sup> RANDOUX, ex-artiste de la Comédie-Française ; CHARPENTIER, ex-artiste de la Comédie-Française ; WILLIAM STUART, du théâtre de la Porte-Saint-Martin ; et de M<sup>lle</sup> LIND, M<sup>lle</sup> BLUNTO, RICHARD, HUBERVILLE, etc., et de M. DUBOIS, régisseur général, artistes des théâtres de Paris.

M. RANDOUX remplira le rôle de Ruy Gomez de Sylva.

M. W. STUART remplira le rôle de Don Carlos.

M<sup>lle</sup> Andrée KELLY remplira le rôle de Dona Sol.

Les costumes, entièrement neufs, sont conformes à ceux de la Comédie-Française.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>lle</sup> THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à M<sup>lle</sup> REVOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue La Péletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**Refusez les contrefaçons**  
N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

# REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardes, éruption, abcès, ulcérations; mélancolie, nervosité, épuisement, débilement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-

dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Également préférable au lait, à la pâquerette et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou hémorrhagées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, de la Duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure n° 89,625.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué; la Revalescière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETY, rue du Balai, 11.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire).  
Monsieur. — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, cure.

Certificat n° 69,749.

HYDROPIQUE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGENIN, cure.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est celui de la perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMBON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BÉSSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. ROUSSEAU, quai de Linoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C., 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

## CHEMIN DE FER DE POTIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 —	10 h. 30 m. matin.	3 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 20 —
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 10 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
7 1/2		30		622 1/2		45		745		25	
108 1/2				636 1/2				575		15	
501				316				530 1/2			
363				316 1/2							
1510				163 75		6 3/4					
580				651 25		2 50		938 75			
399 75		25		1043				385			
378				781 25		50		391			
499				283				388			
489		30		1095		5		332			
3230				695				341 25			
700								261			
342 50		7 50		137 50		3 50		170 25			
350				493 50		9 50		542 50			

Etude de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, POUR CAUSE DE DÉPART. A Saumur, à la Salle des Ventes, située rue d'Orléans, n° 33, Le jeudi 10 janvier et jours suivants, à midi.

### D'UN JOLI MOBILIER

Consistant en: Lit en noyer, sommier, matelas, couettes, édredons, traversins, oreillers, couvertures, tables de nuit, toilettes garnies, commodes, armoires, fauteuils, chaises, tapis, une belle chaise longue, glaces, pendules, lampes, flambeaux en bronze, bougeoirs, boîtes à gants, buffet de salle à manger, tables, vaisselle et verroterie.

Une armoire à glace en acajou, grand modèle. Une glace antique. Plusieurs belles gravures avec cadres dorés. Deux pianos; Un grand tapis pour chambre à coucher; Autres meubles et ustensiles de cuisine, et quantité d'autres objets. Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais. Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ.

### A CEDER UN TRÈS-BON CAFÉ

Bien achalandé. ANCIEN CAFÉ HENRI. Rue d'Orléans, n° 42, Saumur. S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite. (631)

### A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson; MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul RAVEAU, à Pocé.

### A VENDRE

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance de suite, Le MOULIN GEORGET. Situé sur les Châteaux, à Saumur. Beaux logements et jardin. Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire. S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M. MÉHOUAS, notaire à Saumur.

### À CEDER

DE SUITE UN FONDS DE BOUCHERIE. Situé à Dampierre. S'adresser à M. COMBON, à Dampierre. (674)

Communes des Cerqueux-sous-Passavant et de Cléré.

### ADJUDICATION

#### DE TRAVAUX

Les Maires des communes des Cerqueux-sous-Passavant et de Cléré préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Cléré, le dimanche 20 janvier 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après: 1° 792 mètres courants de terrassements. 1,029 f. 60 2° 792 mètres courants d'empierrements. 1,768 73 3° Somme à valoir pour travaux imprévus. 67 Total. 2,804 f. 60

Les pièces du projet sont déposées au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

M. JEAN-RÉNE DUVEAU, fonnelier sur les Ponts à Saumur, fait savoir au public qu'à partir de ce jour, il ne paiera plus les dettes qui pourront contracter JOSEPHINE POISSON, sa femme. (17)

### NOUVELLE FRANCE.

Colonie libre de Port-Breton. Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays. S'adresser à M. le marquis de RAYS, consul de Bolivie, au château de Quinerc'h-an-Bannalec (Finistère).

### COMPTOIR COMMERCIAL

#### DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'Étranger. Au moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de commerce.

Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Égypte, au Brésil et au Chili. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, rue du Palais-de-Justice, 5, à Saumur. (626)

### M. RIELLANT

ET SA FILLE Chirurgen et Mécanicien Dentiste. Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

### L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu. Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereaux ni classement. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

### MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET. Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc. PREMIER PRIX: EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz, Neven, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

### GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS

### LES MODÈS PARISIENNES

Bureaux: 22, rue de Verneuil, Paris. Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

### PREMIÈRE ÉDITION DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT 1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; 2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures. UN AN: 44 FR. — SIX MOIS: 25 FR. — TROIS MOIS: 13 FR. 50. COMPRENANT 1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition; 2° Chaque mois, la double planche de Patrons; 3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe. UN AN: 25 FR. — SIX MOIS: 13 FR. 50. — TROIS MOIS: 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODÈS PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.